

VIGIFAUNE

UNE APPLICATION
AU SERVICE DE
TOUS



QUI ?
QUAND ?
POURQUOI ?



QUI ?

Tout observateur peut contribuer à la base de données Vigifaune. Que vous soyez naturaliste, agriculteur, chasseur, promeneur, ou encore professionnel de l'environnement, n'hésitez pas à mentionner vos observations sur l'application.

QUAND ?

En cas d'observation d'animal vivant, ou mort (collision, prédation, maladie, noyade), ou d'observation d'indices de présence, saisissez-la sur la plateforme. Vous pouvez également saisir des dommages occasionnés par la faune sauvage sur vos biens.

POURQUOI ?

Le réseau d'observateurs Vigifaune permet grâce à toutes les données recensées, d'alimenter les différents observatoires nationaux, comme celui des collisions/noyades. Les données recueillies permettent également d'identifier au mieux les tronçons accidentogènes du territoire dans le but de sécuriser les infrastructures.



CONTACTEZ-NOUS !

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Moselle
Maison de la Chasse et de la Nature
1 rue de la passotte
57 078 Metz CEDEX 03

03.87.75.82.82

www.vigifaune.com

gbouteiller@fdc57.org

Crédit photos : D. GEST & A. CUBY
Juin 2023

ÇA NE COÛTE RIEN DE S'INSCRIRE !



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

Simple et gratuite, téléchargez l'application Vigifaune sur Android ou IOS.

Puis créez un compte en quelques clics, ainsi vous pouvez commencer à renseigner vos observations.

OU

CONNECTEZ VOUS DEPUIS UN ORDINATEUR



L'outil Vigifaune est disponible sur smartphone mais également sur ordinateur en vous connectant sur :

www.vigifaune.com

SUR IOS

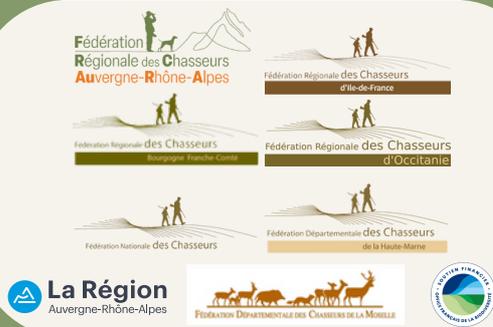


SUR ANDROID

COMMENT CRÉER SON COMPTE ?

- 1) Connectez vous sur le site : www.vigifaune.com
- 2) Cliquez sur : 
- 3) Remplissez le formulaire (Email, Mot de passe, Nom, Prénom, etc)
- 4) Si vous faites partie d'une entité, remplissez la case "Code de référencement" (exemple : pour le Conseil Départemental de la Moselle, utilisez "CD57")
NB : vous pourrez modifier cette case après la création de votre compte si besoin !
- 5) Prenez connaissance des Conditions d'utilisation de l'outil, et cochez la case dédiée.
- 6) Confirmez votre compte
- 7) Renseignez autant de données que vous le pouvez/voulez !!

SOUTENU FINANCIÈREMENT PAR :



POUR LA FAUNE, TOUS SUR VIGIFAUNE !



En France, près de **50 000 observations** ont été recueillies de 2016 à 2022.

Quelle est la proportion de **départements français** qui utilisent/valorisent Vigifaune en 2023 ?

42 %

PLUS DE DÉTAILS À PROPOS DES DONNÉES

Les données recueillies sont validées une à une par des administrateurs, puis elles sont anonymisées. Enfin elles sont transmises à différentes instances nationales dans le but d'alimenter les différents observatoires.

Elles complètent et enrichissent le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP).